

CONTRIBUTION

DE LA

COMMISSION « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

DU

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

DANS LE CADRE DE LA FINALISATION DU SEFORRE

6 AVRIL 2017

- **En remarques générales, la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER, tient à rappeler les préconisations relatives au SEFORRE et issues de divers rapports et avis émis antérieurement :**

Au fil de ses avis¹, la Commission n'a eu de cesse de rappeler la nécessité de mettre en cohérence et en adéquation le SEFORRE avec les autres schémas et documents de planification, tels que le SRDEII² et le CPRDFOP³.

Par ailleurs, en vue de l'élaboration de ce schéma en tant « qu'outil de cohérence et de visibilité », la Commission a toujours insisté⁴ sur les notions de concertation et de définitions partagées par l'ensemble des acteurs, tant en termes de diagnostic, que d'objectifs.

À ce titre, elle suggérait⁵ d'associer à la concertation, les organismes de recherche présents sur le territoire, tels que le CIRAD⁶, l'IRD⁷, le CNRS⁸, l'INSERM⁹, l'IFREMER¹⁰ ou encore le BRGM¹¹ et l'IPGP¹², afin d'accroître le rayonnement international de la Réunion en matière de recherche, notamment au travers de l'activité de leurs Unités Mixtes de Recherche (UMR) avec l'Université de la Réunion.

1 -Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013, p. 9.

-Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015, p. 20.

-Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016, p. 33.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016, p. 12.

-Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016, p. 32.

2 SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation.

3 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

4 -Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015, p. 20.

-Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016, p. 33.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016, p. 12.

-Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016, p. 32.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016, p. 13.

5 -Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016, p. 32.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016, p.13.

6 CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique et de Développement.

7 IRD : Institut de Recherche pour le Développement.

8 CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

9 INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale.

10 IFREMER : L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

11 BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

12 IPGP : Institut de Physique du Globe de Paris.

Enfin, la Commission s'est régulièrement positionnée¹³ en faveur d'une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en termes d'emplois recensés au niveau du territoire. Elle s'était ainsi réjouie de la volonté exprimée par le Conseil régional de soutenir le développement des filières courtes de types DU, BTS et titres répondant notamment à la problématique des bacheliers issus des voies technologiques et professionnelles¹⁴. Cependant, pour parvenir au développement d'une offre complémentaire correspondant davantage aux profils des étudiants issus de la voie professionnelle, la Commission renouvelle sa préconisation¹⁵ visant à consolider le partenariat entre le Conseil régional et l'Université de la Réunion et à renforcer la concertation avec les socioprofessionnels sur les métiers en devenir, afin de garantir l'adéquation des filières de formation aux besoins.

- **La Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER¹⁶ a examiné de manière approfondie les différents documents de restitution des Comités Techniques et de Pilotage, ainsi que des ateliers mis en place en vue de l'élaboration du SEFORRE. Dans ce cadre, les préconisations et remarques émises ont été les suivantes :**

Les membres ont exprimé leur totale adhésion aux constats généraux relatifs à l'offre de formation présente sur notre Île, formulés notamment à l'occasion de l'analyse AFOM¹⁷, ainsi qu'aux objectifs consensuels énoncés lors de la restitution des différents ateliers organisés au Conseil régional.

Toutefois, dans le but d'améliorer les éléments de diagnostic et d'affiner la connaissance en la matière, la Commission propose d'élargir la réflexion sur le continuum bac-3/bac+3 en s'inspirant notamment du dispositif « parcours d'avenir » dès la classe de 5^{ème}.

Elle souligne en ce sens, l'importance cruciale de construire le plus tôt possible un véritable projet de formation à travers un parcours de formation. La lutte contre l'orientation par défaut doit être en effet une priorité absolue pour réduire le taux d'échec à l'Université, notamment en L1.

13 -Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013, p. 9.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016, p. 12.

14 -Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013, p. 9.

-Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016, p.33.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016, p. 12.

15 -Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016, p. 33.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016, p. 12.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016, p.13.

16 Cf. compte-rendu du groupe de travail « SEFORRE » en date du 2 février 2017.

17 AFOM : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (SWOT en anglais).

En matière de pilotage et de concertation, la Commission suggère d'approfondir la réflexion sur les moyens de faire se rencontrer les différents acteurs participant au SEFORRE pour croiser les regards sur les différents exercices en cours.

À cet égard, elle rappelle l'existence de l'instance de gouvernance de la formation quadripartite qu'est le CREFOP¹⁸ comme lieu éventuel de cette rencontre et qui pourrait intégrer une présence institutionnelle plus forte de l'Université de La Réunion.

Concernant la mobilité, si la Commission adhère à l'idée d'affirmer une politique de mobilité différenciée participant d'une véritable stratégie réfléchie et partagée par l'ensemble des acteurs, elle estime indispensable de disposer d'une meilleure visibilité sur les retours d'étudiants en L2 / L3 après une L1 dans l'Hexagone ou une 1^{ère} année de BTS en mobilité.

Par ailleurs, sur l'état de la recherche à la Réunion, la Commission regrette que les objectifs énoncés demeurent généralistes, elle souligne positivement une ouverture à l'indianocéanie, mais souhaiterait notamment des précisions sur la faisabilité d'un Institut du Monde Indianocéanique implanté à la Réunion sur le modèle de l'Institut du Monde Arabe de Paris et sur les moyens qui y seraient affectés.

Elle souhaiterait que l'accent soit mis sur la valorisation des recherches menées à la Réunion et encourage le projet de développer la recherche et sa valorisation dans le grand champ des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS).

Si elle reconnaît toute l'importance attachée à la question d'une diplomatie universitaire à l'échelle indianocéanique, elle se questionne sur les liens éventuels d'un tel projet avec la Commission de l'Océan Indien d'une part, et le projet d'Université de l'océan Indien (OI) d'autre part qui est d'actualité.

La Commission s'étonne que soit peu mise en avant la vie universitaire. Elle regrette en effet l'absence d'une véritable vie de campus à la Réunion. La Commission rappelle que le CESR avait déjà pointé cette problématique dans un rapport précédent qu'elle avait élaboré¹⁹. Elle tient notamment à souligner la nécessité du développement de réseaux dans lesquels s'impliquent les étudiants.

Enfin, au regard de l'ensemble des documents fournis la Commission déplore l'absence de précisions relatives à l'évaluation du SEFORRE.

Elle estime que les indicateurs mentionnés dans la V0 pourraient être complétés par :

- Le nombre de diplômés (réussite) par an, par secteur disciplinaire et selon leur baccalauréat (en tenant compte des mentions obtenus lors de ce premier diplôme universitaire) et son évolution sur les 5 années précédentes. L'objectif à atteindre dans un laps d'année déterminée pourrait être de rattraper le retard sur le ratio national pour les bacs généraux et de le dépasser pour ceux ayant une mention.
- Le nombre de diplômés en Licence 3 (L3) et Master 2 (M2) en faisant apparaître le ratio réussite L3,M2 par rapport aux nombres d'étudiants total de la première année de la cohorte.
- Le nombre d'étudiants en M2 et son évolution sur les 5 années précédentes en distinguant les M2 MEEF²⁰.

18 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

19 Rapport du CESR intitulé « La vie étudiante : un espace à construire » - Assemblée plénière 11 décembre 2001.

20 MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation.

-Le nombre de diplômés docteurs par an SHS²¹ et STS²² et son évolution sur les 5 années précédentes.

- **Concernant la V0 du SEFORRE, la Commission tient à faire part de quelques remarques supplémentaires, dont certaines ont pu être émises à l'occasion de la réunion du 4^{ème} Comité Technique du SEFORRE en date du 24 mars 2017 :**

Au vu des orientations :

1. Favoriser la réussite des étudiants

- Développer l'indispensable coordination des acteurs pour un meilleur accès aux services, en particulier pendant les périodes charnières de la vie des étudiants (ex : fermeture du CROUS²³ pendant la période des inscriptions post-bac/ LADOM²⁴ concernant la mobilité). À ce propos, la Commission relevait²⁵ dans de récents avis la nécessité de mener une réflexion sur l'organisation du partenariat, en particulier avec les services universitaires, afin que les démarches administratives de l'étudiant ne soient pas entravées par la fermeture de services acteurs pendant les périodes clés de son parcours, notamment en mobilité.
- Améliorer l'accessibilité à l'information pour tous, sur les différents cursus de formation disponibles sur le territoire dès la 5^{ème} avec un focus particulier à l'entrée en seconde en utilisant le POP²⁶ comme outil pour l'accès aux différents sites dédiés à l'orientation. Ainsi la Commission a régulièrement²⁷ suggéré l'établissement de liens entre le POP et les différents portails utiles, qu'il s'agisse de celui de l'Agence Réunionnaise pour la Jeunesse (portailjeunes974.com), Formanoo, ONISEP²⁸, Cité des Métiers, Pôle Emploi, Réunionnais du Monde...
- Harmoniser l'accès aux dispositifs d'aides financières aux étudiants /cursus. L'accès à l'aide financière constituant un facteur déterminant dans le choix de nombreux étudiants, il est important de veiller à ce que ce critère ne soit pas un frein dans le choix de certains cursus de formation qui ne seraient pas éligibles à ces aides.

21 SHS : Sciences de l'Homme et de la Société.

22 STS : Sciences Technologiques pour la Santé.

23 CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.

24 LADOM :L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité.

25 -Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014, p. 16.

-Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016, p. 27.

26 POP : Plan Ordinateur Portable.

27 -Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014, p. 25.

-Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016, p. 25.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016, p. 28.

-Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016, p. 30.

28 ONISEP : L'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions.

2. Mobiliser l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de la Réunion

- Éclairer par la science les défis que devra relever la Réunion. Parmi ces défis, les thématiques sociales sont cruciales et l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche devra être aussi mobilisé pour y répondre (ex : le chômage des jeunes et des seniors, les NEET²⁹,...).

3. Accroître l'ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche

- Se mobiliser afin de contribuer à une cohérence de l'action des acteurs publics français dans la zone en faveur de cette ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche. À ce propos, la Commission remarque la volonté de l'International Campus for Sustainable and Innovative Africa (ICSIA) de Maurice, mis en place par le groupe Medine, de se placer comme un acteur incontournable de l'enseignement supérieur dans la région OI, notamment grâce à ses partenariats avec différents établissements prestigieux. La Commission rappelle qu'il est du ressort de la volonté politique nationale et européenne de faire de l'Université de la Réunion un acteur incontournable de la zone OI tenant compte de sa place stratégique de première importance actuelle et future. Les niveaux national et européen doivent lui donner les moyens d'y occuper une place prépondérante, tant au regard des politiques européennes en matière de formation et de recherche que de la francophonie.

29 NEET : Not in Education, Employment or Training (Ni en Études, Ni en Formation, Ni en Emploi).